



Le Fuet, le 14 mai 2014

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 23 JUIN 2014 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Accepter un crédit additionnel de Fr. 187'416.00 pour les dépréciations complémentaires du patrimoine administratif.
2. Accepter un crédit additionnel de Fr. 55'000.00 pour l'attribution supplémentaire aux FS entretien des routes, entretien des bâtiments scolaires et tourisme.
3. Approbation des comptes de l'exercice 2013.
4. Commission de l'école primaire et enfantine :
 - a) Nomination de quatre membres pour une nouvelle période de 4 ans (Mmes Cindy Freudiger et Martina Loosli, MM. Jean-Pierre Gerber et Eric Vermot, rééligibles),
 - b) Nomination d'un membre pour une fin de période de 3 ans (en remplacement de M. Yann Weber, démissionnaire).
5. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 63'000.00 pour le remplacement des candélabres secteur Bout de Bise et Clos au Gendre au Fuet.
6. Dissolution du SSEVT (Syndicat du Service de l'Emploi de la Vallée de Tavannes) et acceptation de la nouvelle association SSEVT avec les statuts y relatifs.
7. Informations du Conseil municipal.
8. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé des comptes au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

./..

Un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal